

# Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 05 septembre 2019

**Présents :** Claude Vignon, Jean-Christophe Dye, Virginie Dal Pra, Jean-Yves Wiss, Andrée Séquier, Jean Vignon, Lionel Dusserre, Philippe Desfeux, Gilles Breton, Laurent Benoit,

**Excusés :** Giovanni Caddedu

## Délibérations du conseil

➔ Pour l'année scolaire 2019-2020, l'augmentation du repas de cantine par le prestataire La Matrassière s'élève à 3 centimes. Le conseil décide d'appliquer le même prorata de répartition de l'augmentation du coût du repas de cantine que la commune de Saint-Julien-en-Vercors, soit 2 centimes à charge de la collectivité contre 1 centime pour les familles.

Le prix du repas de cantine pour l'école primaire sera donc de 4.98€ pour les élèves et 7.50€ pour les adultes dans le cadre de la cantine intergénérationnelle.

Voté à l'unanimité.

➔ Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 29 novembre 2018, il avait été évoqué la démarche de faire sous-traiter le contrôle annuel des bornes incendie par la commune de Saint-Laurent-en-Royans. Cette dernière propose sa prestation de service pour un montant de 40 € par borne incendie, ceci comprenant le contrôle de la pression, le rapport réglementaire ainsi que le recensement GPS nouvellement instauré.

La municipalité approuve cette démarche et attend pour validation, la convention de la commune de Saint-Laurent-en-Royans.

Voté à l'unanimité.

➔ Le Service Public des Énergies dans la Drôme (SDED) auquel la commune adhère propose l'approbation de l'actualisation de ses statuts.

Voté à l'unanimité.

➔ Le Maire propose le vote d'une motion en faveur du maintien de la trésorerie de La Chapelle en Vercors, déjà voté en conseil communautaire de la CCRV.

En effet la fermeture de la Trésorerie de La Chapelle en Vercors est prévue pour janvier 2021.

Voté à l'unanimité.

➔ La commune ne préempte pas à la vente de la maison Subreville au hameau de Tourtre.

Voté à l'unanimité.

➔ Comme évoqué lors du conseil municipal du 04 juillet 2019, une rencontre a eu lieu cet été avec le cabinet BEAUR pour évaluer les démarches à entreprendre concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme. Plusieurs pistes de travail sont envisagées, les élus se sont par la suite réunis pour évaluer les modifications à réaliser. Cette évaluation sera proposée au cabinet BEAUR lors d'une seconde rencontre en septembre afin de déterminer précisément le projet à entreprendre. Il est décidé de valider l'offre de prestation du cabinet BEAUR pour la modification du P.L.U (Décision modificative N°2 du budget communal 2019). Le Maire prendra un arrêté de lancement de procédure de modification du P.L.U.

Voté à l'unanimité.

## **Décisions du conseil**

→ L'ordinateur d'une des secrétaires doit être changé car il est vieux et fonctionne actuellement sous Windows 7 qui est amené à disparaître à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient donc d'acheter un ordinateur plus récent. Le conseil approuve ce changement de matériel.

→ Un habitant projette l'achat d'un terrain au hameau des Abisseaux or celui-ci n'est pas raccordé à l'eau potable. Cette personne a donc demandé des devis pour amener l'eau potable du hameau des Françons aux Abisseaux, raccordement qui pourraient également desservir d'autres projets d'habitations. Ces devis ont été présentés au Maire lors d'une rencontre afin de savoir si la municipalité participera aux travaux.

Le conseil approuve le principe de prise en charge des travaux de raccordement après accord préalable du permis de construire.

→ Gille Chazot, élu à St Julien propose que l'agent d'animation qui encadre et anime les repas des enfants à la cantine ait la possibilité de manger avec eux. Il s'agirait donc de commander un repas supplémentaire par jour au centre de La Matrassière. La commune de St Julien propose de prendre en compte la moitié du tarif du repas laissant à la charge de l'agent une somme modique. La commune de St Martin rencontrant la même situation avec deux agents encadrant les temps de repas des élèves de primaire, Virginie Dal Pra les a sondés mais les deux agents ne souhaitent pas bénéficier de ce service.

## **Questions diverses**

Carole Henry, ancienne directrice de l'école primaire qui a créé une nouvelle activité « Graines à positiver » sollicite la municipalité afin d'organiser des ateliers de groupe dans la salle de réunion les jeudis soir.

Le conseil approuve sa demande sous réserve de la disponibilité de la salle car les conseils municipaux ayant également lieu un jeudi par mois et ne pouvant pas se dérouler dans une autre salle.

Un repas des bénévoles de la fête du bleu sera organisé cet automne. Au vu du nombre important de bénévoles, le conseil souhaite organiser ce repas dans la salle polyvalente à La Chapelle en Vercors. La date de cet événement reste à définir.

Concernant le stage multi-activités organisé cet été pour la seconde année par la fédération française de tennis, le bilan de fréquentation révèle la participation de 6 enfants au total dont 2 pour la journée sur St Martin.

Lors de cette deuxième édition, il y a eu encore des anomalies concernant la communication de l'évènement car aucun flyer n'a été fourni à la commune de St Martin pour distribution dans les écoles et commerces.

Le Maire informe le conseil que M. Canavèse souhaite réaliser un bornage contradictoire de sa parcelle attenante à l'atelier communal des services techniques suite aux travaux réalisés ce printemps à l'atelier. Le rendez-vous aura lieu ce mois-ci.

## **Tour de table**

Virginie Dal Pra informe le conseil qu'elle a rencontré, accompagné d'un élu de St Julien, le centre La Matrassière pour faire un bilan sur les repas de cantine car des dysfonctionnements ont été reportés aux élus durant l'année scolaire 2018-2019. Dorénavant, il sera tenu par les salariées un cahier de suivi des menus et un bilan sera fait tous les 15 jours avec le centre la Matrassière.

Virginie Dal Pra annonce que Valentine Fournier-Barat a été retenue pour le poste d'animatrice à la cantine de St Julien et pour les NAP du RPI. Les intervenants extérieurs pour animer le temps des NAP, débiteront leurs séances à partir du 12 septembre.

Virginie Dal Pra informe que le panneau indiquant la direction au vélo au Briac a été malencontreusement déplanté cet hiver probablement lors du déneigement. Il convient de consulter le service départemental afin de savoir qui soit le réinstaller.

Gilles Breton indique au conseil que la coupe de bois communal sera remise en vente le 13 septembre 2019 lors des ventes de l'ONF.

Jean-Christophe Dye relate son expérience en tant que bénévole lors de la fête du bleu et propose que lors des futures manifestations, soit prévu un parking à vélo sécurisé pour entre autres les vélos à assistance électrique.

Jean-Yves Wiss indique au conseil le bon déroulement des animations d'été du comité des fêtes. En effet, le pot de bienvenue a remporté un vif succès avec des animations musicales diverses et variées. Le vide grenier quant à lui a réunis de nombreux exposants avec une belle fréquentation. Douze doublettes ont participé au tournoi de boules qui s'est déroulé fin août, ce qui est une meilleure réussite que celui organisé l'été dernier.

Jean-Yves Wiss tient d'ailleurs au nom du comité des fêtes, remercier tous les commerçants pour leur implication par le don de lots pour la réussite des manifestations.

Le comité des fêtes recherche des animations à réaliser cet automne.

Philippe Desfeux informe le conseil la nécessité d'installer l'électricité en 380V à l'atelier des services techniques car ce voltage est nécessaire pour le fonctionnement de la nouvelle porte sectionnelle. Cet aspect avait été omis lors de l'appel d'offre mais il devient pertinent au vu de l'utilisation de machines par les agents techniques.

Concernant les travaux des cages d'escaliers des bâtiments communaux, une réunion aura lieu ce mois-ci réunissant, les élus et les deux entrepreneurs retenus. Les travaux seront alors programmés pour chacun des trois bâtiments.

Les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble de la Poterie auront lieu la semaine 40 sous réserve que l'entreprise ait été livré en matériaux (polytuiles).

Les travaux de réfection de la toiture de la Falaise sont en cours et se termineront très prochainement.

Philippe Desfeux conclut en indiquant au conseil que Gilles Breton et lui-même entreprendront les travaux de la terrasse sous le Tilleul très prochainement.

Jean Vignon informe le conseil qu'il a demandé un rendez-vous avec le directeur de la sûreté de la Poste afin de connaître les possibilités de renforcement de la sécurité pour l'agence postale communale.

Il indique que le panneau « voie sans issue » au Château du Chêne Vert est à changer.

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 17 octobre 2019 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Laurent Benoit*